



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Date de réception : _31 03	
Dossier complet le : 23 04 2025	
20 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
N° d'enregistrement : 2025-8750	
Intitulé du projet	
Création forage agricole pour irrigation des cultures de maïs fourrage, lin,PDT et animaux de l'élevage laitier.	légumes et abreuvement des
Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
.1 Personne physique	
Nom Prénom(s)	
Nom Prénom(s) CLIPET Michael	
()	
CLIPET	
CLIPET	
CLIPET Michael Personne morale	
CLIPET Michael Personne morale Dénomination Raison sociale	SCI)
CLIPET Michael Personne morale Dénomination EARL CLIPET Michael Raison sociale EARL	SCI)
CLIPET Michael Dénomination EARL CLIPET N° SIRET Michael Michael Michael Michael EARL Type de société (SA, S	SCI)
CLIPET Michael Michael Bearson sociale EARL CLIPET EARL N° SIRET Type de société (SA, ST) 5 0 2 1 4 4 5 4 0 0 1 9 EARL CLIPET	SCI)

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicab	le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
		environnement et dimensionnement correspondant
	du projet	
	N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	27-a	Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 70 m.
		n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	☐ Oui ☑ Non	
	Le projet fait-il l'objet d'u 'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
	☐ Oui ☑ Non	
4	Caractéristiques géné Doivent être annexées au présent	rales du projet t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition
4.2	Objectifs du projet	

4.3	Décrivez sommairement le projet
	4.3.1 Dans sa phase travaux
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
	- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Diamètre foration Diamètre tubage débit de prélèvement	70 m 381 mm 315 mm 50 m3/h 100 m ²

4 0 1				
4.6	Local	lisation	du r	orolet

4.6	Localisation du projet							
	Adresse et commune d'implantation							
	Numéro : Voie :							
	Lieu-dit : hameau du val d'acquin							
	Localité : ACQUIN WESTBECOURT							
	Code postal : 6 2 3 8 0 BP : Cedex : Coordonnées Lambert II étendu :							
	Coordonées géographiques ^[1] Parcelle ZL 116 : X: 580 851 / Y: 2 636 863 / Z: 105 m Long. : ° " Lat. : ° " "							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement							
	Point de départ : Long. : ° " Lat. :							
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. :							
	Communes traversées :							
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :							
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.							
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?							
	□ Oui ☑ Non							
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?							
	□ Oui □ Non							

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée
servi				r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	V		Le point de projet de forage est situé dans une ZNIEFF de type 2, La Vallée du Bléquin et les Vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin, référencée sous le n°310013272.
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Les zones humides les plus proches se situent au Sud à plus de 3 km du projet de forage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site Natura 2000 le plus proche est le Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres, référencé sous le numéro FR3100488. Il est situé à 985 mètres au nord-est du site du projet de forage.
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	L'ensemble du projet se situe à plus de 985 mètres au Sud du site natura 2000 le plus proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	en phase d'exploitation, la margelle bétonnée consommera entre 3 et 9 m2.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		uniquement lors de la réalisation du chantier.
	Est-il source de bruit ?	V		Pendant la phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	V		Lors de l'exploitation, l'ouvrage sera alimenté par un groupe électrogène.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		/	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		•	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées.
	Si oui, dans quel milieu ?	V		L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
	Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	V		Le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour le maïs fourrage destiné aux animaux ainsi que pour les cultures de lin, PDT et légumes. Disposer de l'irrigation permettra à l'exploitation de pérenniser son activité. De plus, le projet de forage est envisagé pour l'abreuvement des animaux.
d'au	tres p	rojets existants ou			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec s ?
	II n'exis	te pas de forage actif à m	oins d	e 500 ı	mètres du projet de forage d'irrigation.

	ure transfrontière ? Oui Non
	Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
rete l'env étud	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors des zones naturelles de type Natura 2000 et des zones humides. Le projet est situé dans une ZNIEFF de type 2 mais il est à noter que le forage fonctionnera avec un groupe électrogène ce qui limitera fortement les nuisances sonores. Le projet est éloigné des captages d'eau potable. Le captage AEP le plus proche qui est celui de la commune de LUMBRES qui se situe à 3.6 km au sud-est du projet.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE DE L'AUDOMAROIS. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la Vallée de l'Audomarois. Comme il est précisé dans les études jointes en annexe 8, le SAGE a défini pour le sous bassin Aa amont des volumes prélevables pour les 3 usages dont 100 000 m3 pour l'irrigation et une marge mobilisable de 1,8 millions de m3.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	/			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✓			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	/			

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Coupe technique	~
2	Etude des volumes prélevables sur le sous bassin versant Aa amont du SAGE AUDOMAROIS	✓
3		
4		
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom CLIPET	
Prénom Michael	87
Qualité du signataire gérant de l'EARL CLIPET	
À ACQUIN WESTBECOURT	

À ACQUIN WESTBECOURT

Fait le 1 8 1 1 2 0 2 4 Signature du (des) demandeur(s)